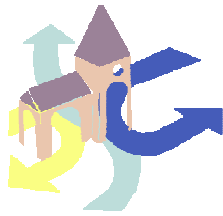


SAINT JOSEPH DE DIJON



Allons au large !
Duc in Altum

1-3 rue du Havre - 21000 - DIJON

☎ 03.80.55.34.60

paroisse.st.jo@free.fr

<http://paroisse.st.jo.dijon.free.fr>

28 et 29 octobre 2017

30^{ème} dimanche

de l'ordinaire



Nous prions :

Avec les défunts de la semaine :

Denise GAILLARD (obsèques 31/10 à 10 h 00)

Samedi 28 : Giovanni GRASSI – Françoise, Bernard et François

Dimanche 29 : Marc BAILLY – Famille BESANÇON-VALLÉE

Samedi 28 : 17 h et 20 h 30 au Temple : dans le cadre des 500 ans de la Réforme,
Luther, 500 ans ! Conférence + Concert

Lundi 30 : 19 h 15, préparation de la liturgie des 4 et 5 novembre
Suivie de la PRÉPARATION DE TOUSSAINT ET 2 NOVEMBRE
20 h 15, préparation de la liturgie des 11 et 12 novembre

Le nom
de Dieu
est Miséricorde

Mercredi 1er novembre : 10 H 30, SOLENNITÉ DE LA TOUSSAINT :
pas de messe anticipée le mardi 31

Jeudi 2 : 18 h 30 dans l'église, **MESSE EN MÉMOIRE DE NOS DÉFUNTS**

Vendredi 3 : 20 h 00, Equipe d'Animation Paroissiale

Samedi 4 : **REPRISE DES REPAS SOLIDAIRES**

20 h 00, **CONCERT DE L'ENSEMBLE ORCHESTRAL DE DIJON**

Saint-Saëns, Des pas dans l'allée / calme des nuits - Messiaen, O Sacrum Convivium
Durufié, 4 motets - Durufié, Notre Père - Josquin des Prez, Nymphes des bois
Et de la musique de chambre (Ravel, Fauré, Duparc...)



Lundi 6 : 10 h , groupe Bible avec Sœur Odile : « MARIE »

14 h , initiation au grec biblique

19 h 15, réunion des délégués des équipes liturgiques

19 h 30, Maison d'Évangile, Luc ch. 12

Mardi 7 : 20 h 00, Lire Ensemble « l'Apocalypse » chap. 2-3

20h30 au CUCDB(69 rue Aristide Briant)

Marie Hélène Valdant Clown de Dieu

Jeudi 9 : 10 h, groupe Bible avec Sœur Odile : « Les Conciles »

17 h 00, groupe de lecture « L'Évangile d'un libre penseur » de G. RINGLET

20 h 30, à la chapelle St Martin, groupe de prière St Louis et Zélie MARTIN

Vendredi 10 : 20 h 30, Préparation au Baptême

AU NOM DU DIEU LIBÉRATEUR M-Noëlle THABUT

Le fondement de la Loi d'Israël, c'est la libération d'Égypte : ou, plus exactement, c'est la double expérience de l'esclavage en Égypte et de la libération par Dieu. Et parce que Dieu s'est révélé comme celui qui entend la plainte des humiliés, qui leur rend leur liberté et leur dignité, très logiquement, il continue à travers la Loi à prendre la défense des humiliés. Si bien que toutes les lois bibliques sont émaillées de

rappels : rappel de la souffrance endurée quand on était esclaves, humiliés... rappels de l'œuvre de Dieu libérant son peuple. Par exemple, les premiers mots du Décalogue ne sont pas encore un commandement mais un rappel : « Je suis le SEIGNEUR ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage » (Ex 20, 2) ; ou encore « Vous avez vu ce que j'ai fait à l'Égypte, comment je vous ai portés comme sur les ailes d'un aigle et vous ai amenés jusqu'à moi » (Ex 19, 4).

Dieu a libéré son peuple parce qu'il a entendu le cri des malheureux : « Du fond de leur esclavage, les fils d'Israël gémissent et crient. Du fond de leur esclavage, leur appel monta vers Dieu. Dieu entendit leur plainte ; Dieu se souvint de son alliance avec Abraham, Isaac et Jacob... » (Ex 2, 23-24). De même dans l'épisode du buisson ardent : « Le SEIGNEUR dit : J'ai vu, oui, j'ai vu la misère de mon peuple qui est en Égypte et j'ai entendu ses cris sous les coups des surveillants. Oui, je connais ses souffrances. Je suis descendu pour le délivrer » (Ex. 3,7).

Voilà le fondement de toute Loi en Israël : le Dieu qui entend le cri des malheureux, qui connaît leurs souffrances et donc prend leur défense. « Car moi, je suis compatissant » .

Pour ce peuple qui a fait l'expérience de l'humiliation, il n'est pas difficile de se mettre à la place des humiliés : « Tu n'exploiteras pas l'immigré, tu ne l'opprimeras pas, car vous étiez vous-mêmes des immigrés au pays d'Égypte. »³ Traduisez : parce que vous savez ce que c'est qu'être humilié, vous n'humiliez personne. Ce n'est pas affaire de raisonnement, de beaux sentiments, c'est affaire d'expérience, quelque chose comme « vous savez ce que c'est, alors mettez-vous à leur place ».

Petite précision au passage : l'immigré dont il s'agit ici, c'est l'étranger qui réside durablement dans le pays, qui s'y installe ; il ne s'agit pas de l'étranger de passage, du touriste, qui bénéficiait de l'hospitalité proverbiale en Orient.

LA RÈGLE D'OR : SE METTRE À LA PLACE

Les quelques commandements du texte d'aujourd'hui relèvent tous de la même logique : mettez-vous à la place du pauvre, de l'emprunteur, de la veuve, de l'orphelin ; ne les maltraitez pas, car Dieu entend leur cri ; nous sommes encore au tout début de la Révélation biblique (même si ces textes sont postérieurs à Moïse) mais déjà on sait que Dieu est concerné par la souffrance humaine, et qu'il vient au secours des pauvres et des humiliés.